



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 18/03/2021

Manifestations dites du « Père-Cent »

Traditionnellement, en mars, les futurs bacheliers défilent déguisés dans les rues à l'occasion du « Père-Cent ».

Cet événement, bien que toléré chaque année n'est jamais autorisé dans la mesure où il est propre à induire des troubles à l'ordre public tant dans les rues qu'aux abords des établissements scolaires.

La situation sanitaire actuelle renforce cette année le caractère dangereux de cet événement.

Il convient en effet plus que jamais, de rester extrêmement vigilant par rapport à la diffusion du virus et notamment au regard des variants bien présents désormais dans les Vosges. Le « Père-Cent » qui induit une concentration de lycéens favorise la circulation du virus.

Outre l'interdiction par le décret du 29 octobre 2020 de tout rassemblement de plus de six personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public, ces défilés ne permettent pas de surcroît de garantir l'application des gestes barrières.

C'est pourquoi, conformément aux directives du Recteur d'Académie l'interdisant formellement, les défilés du « Père-Cent » ne pourront être tolérés cette année.

Les forces de l'ordre seront sur le terrain pour veiller à la bonne application de cette interdiction et pour verbaliser le cas échéant les lycéens contrevenants. Les élèves qui défileraient malgré tout s'exposent à une amende de 4ème classe d'un montant de 135 euros.

Toute dégradation de biens, perturbation ou violence contre les personnes seront en outre passibles des sanctions prévues par le code pénal.

Il est donc du devoir des parents de préserver leurs enfants des risques auxquels ils s'exposeraient en pareille circonstance, et de s'assurer de leur non-participation à de tels défilés.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

